

# SEUL AUTOSUR VOUS OFFRE SUPERSUR

Des garanties d'assistance et d'assurance en cas :



**AUTOSUR**  
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



## Une crevaison ? SUPERSUR EST LÀ !

En cas de dégonflement ou d'éclatement d'un pneumatique, Supersur organise et prend en charge\* le déplacement du dépanneur si le véhicule peut être dépanné sur le lieu de l'événement ou, si nécessaire, le remorquage jusqu'au garage le plus proche du lieu de l'immobilisation.



## En panne? Une erreur de carburant ? SUPERSUR ARRIVE !

Supersur organise et prend en charge\* le déplacement du dépanneur si le véhicule peut être dépanné sur le lieu de l'événement ou, si nécessaire, le remorquage jusqu'au garage le plus proche du lieu de l'immobilisation.



## Besoin d'aide pour un constat ? SUPERSUR VOUS DÉFEND !

Vous êtes victime et/ou impliqué dans un accident de la circulation. Supersur vous aide (par téléphone) au bon établissement du constat amiable pour la sauvegarde de vos intérêts.



## Un retrait de points ? SUPERSUR VEILLE SUR VOUS !

Dès lors que vous avez fait l'objet d'un retrait de points, suite à une infraction au Code de la Route commise pendant la période de garantie, Supersur vous rembourse vos frais de stage\* de récupération de points du permis de conduire, réalisés à votre initiative auprès d'un centre agréé.

\*à hauteur de 150 € TTC.

Offre non cumulable, conditions générales et dates de validité disponibles sur [www.codesrousseau.fr](http://www.codesrousseau.fr)